Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1923)

Heft: 36

Rubrik: Avis divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ne l'est en réalité. Et cela est d'autant plus vrai que les prix du coton, de la laine et de la soie ont subi une hausse importante depuis le mois de mai 1922.

Il serait donc erroné de se baser purement et simplement sur les nombres-indices prérappelés, qui représentent la moyenne des prix de toutes espèces de marchandises. Les restrictions à l'importation visent surtout des produits industriels finis et semis-ouvrés, que l'Allemagne, grâce à son change, peut nous offrir à des prix accusant, par rapport aux prix suisses, un écart bien supérieur aux moyennes indiquées dans le tableau ci-dessus (d'après le D' Lorenz, par exemple, cet écart était de 69,8 % au mois d'août 1922). En admettant que le coût des matières fût le même en Allemagne qu'en Suisse - tel est uniquement le cas des marchandises que l'Allemagne doit acheter aux prix du marché mondial — et en admettant en outre que les frais généraux calculés en pour-cent des salaires fussent égaux dans les deux pays, l'avantage procuré au produit allemand grâce à la dépréciation du change serait de 62 à 40°/, du prix suisse, suivant que le coût des matières entre dans le prix du produit pour 30 ou 55°/..

Mais en réalité, l'écart est encore supérieur aux chiffres précités; en effet, le prix des matières en Allemagne est notablement inférieur aux prix suisses et les frais de transport y sont moins élevés; en outre, il faut tenir compte de l'écart qui existe entre les salaires payés dans les deux pays, écart d'autant plus grand que la marchandise a subi plus de main-d'œuvre.

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral regrette de devoir constater qu'il ne peut pas être question, pour le moment, de supprimer les restrictions à l'importation. Nous pouvons d'autant moins y songer que la situation politique troublée a de profondes répercussions sur la vie économique, laquelle n'est pas encore sur le point de se stabiliser. Nous ne pourrons nous protéger dans une certaine mesure contre les conséquences d'une situation aussi incertaine qu'en maintenant la possibilité pour notre pays de limiter les importations excessives effectuées à la faveur du change.

RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS France

EXPORTATION

Prohibitions d'exportations

Est rapportée, en ce qui concerne le sulfate d'ammoniaque, la dérogation générale à la prohibition de sortie prononcée par l'arrêté du 11 mars 1922.

(Arrêté du 12 avril 1923).

Sont rapportées, à partir du 1er mai 1923, les dispositions de l'avis inséré au Journal Officiel du

7 mai 1921 et aux termes duquel les *drilles* pouvaient être exportées sans autorisation préalable, à l'exception des calicots blancs, des cordages et ficelles et des toiles blanches.

La sortie des cordages, cordelettes et ficelles de chanvre demeure prohibée.

Pour les catégories indiquées ci-après :

Cordes manille, aloès, sisal;

Phormium (gonis), jute clair et demi-clair;

Essuyage (coton pour machines);

Cotons blancs clairs et demi-clairs, vieux;

Calicots ou cotons neufs, blancs ou écrus;

Toiles 1 et 2;

Toiles 3, 4 et 5.

Des demandes d'autorisation d'exportation pourront être adressées à la Commission des drilles, 154, Boulevard Haussmann, à Paris (8° ar.).

Les autres catégories de drilles, notamment les bas et tricots de coton noirs, vieux ou neufs; les chiffons de coton noirs (indiennes vieilles ou neuves); les chiffons de coton foncés neufs et demi-clairs neufs; les chiffons de coton foncés, vieux (Vichy); les plumiers (enveloppes de paillasse) et l'ouate peuvent être exportés sans autorisation spéciale.

(Avis au Journal Officiel du 21 Avril 1923).

AVIS DIVERS

Avis aux Membres de la Chambre

Constatant que les Membres de notre Chambre de Commerce font trop rarement usage de nos locaux, nous tenons à leur rappeler que ces derniers leur sont en tous temps largement ouverts, qu'ils y trouveront des bureaux pour y faire leur correspondance et recevoir leurs visites, et une bibliothèque contenant, entre autres de nombreux annuaires et livres d'adresses suisses et français, les principales statistiques commerciales suisses et françaises, les tarifs douaniers, les tarifs de chemins de fer, etc., etc., et une salle de lecture où sont rassemblés un grand nombre de journaux et périodiques.

Documentation

Les Sociétés Anonymes faisant partie de la Chambre de Commerce Suisse en France, de même que les Chambres de Commerce cantonales et les Associations professionnelles sont instamment priées de nous faire parvenir leurs rapports annuels.

Ces rapports dont nous n'avons le plus souvent connaissance que par les extraits qu'en donne la presse, nous sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement de notre service de documentation et pour nous tenir au courant, d'une façon complète, de la situation des diverses branches de notre Commerce et de notre Industrie.

Nous adressons, dès maintenant, nos plus vifs remerciements aux Associations et Sociétés qui voudront bien répondre à notre appel.

D'autre part, nous rappelons à nos Membres, ainsi qu'à toutes les maisons d'exportation suisses que, pour nous permettre de renseigner d'une façon toujours plus complète et efficace les personnes qui ont recours à nos services, il nous serait très utile de posséder leurs catalogues, prospectus et prix-courants. Nous serons très reconnaissants à toutes les maisons qui voudront bien nous faire parvenir ces documents de publicité. Nous prions, en outre, les maisons qui ne nous ont pas encore fait connaître les noms de leurs agents ou représentants en France, de bien vouloir le faire sans tarder, cela dans leur propre intérêt.

Offre de locaux

A sous-louer pour Sociétés ou Administrations, moitié d'un vaste appartement sur belle avenue, quartier central, au 3° étage, ascenseur, électricité, téléphone, chauffage.

S'adresser à la Chambre de Commerce Suisse en France, 61, Avenue Victor-Emmanuel III.

Offres et demandes d'emploi

Le Secrétariat-Général de la Chambre de Commerce Suisse en France a reçu, ces derniers temps, diverses offres de service pour les emplois suivants :

Directeurs d'usines, ingénieurs-mécaniciens, ingénieurs-électriciens, chimistes, secrétaires-juristes, chefs de bureau, employés intéressés, etc.

Service de Représentation

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce Suisse en France possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de Maisons suisses, ou en Suisse de Maisons françaises, sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

ADRESSES UTILES A PARIS

LÉGATION DE SUISSE : 51, avenue Hoche, Tél. : Elysées 05-84.

Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX : 20, rue Lafayette. Tél. : Central 63-30.

Sociétés Suisses à Paris

a) Œuvres et Sociétés de bienfaisance et de secours :

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS, 10, rue Hérold.

Société Suisse de Secours Mutuels, 8, cour des Petites-Ecuries.

Société de Secours Mutuels « l'Espérance Suisse », 28, rue Aumaire.

Asile Suisse des vieillards, 25, avenue de Saint-Mandé.

Home Suisse, 25, rue Descombes.

b) Autres Sociétés Suisses (politiques, commerciales, sports, musique, etc.).

Association des Artistes Suisses de Paris, 9, Quai de Bourbon.

CERCLE AMICAL HELVÉTIQUE, 28, boulevard Jules-Ferry, café de la Métropole.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE, 10, rue des Messageries.

CHORALE SUISSE DE PARIS, 28, rue Aumaire, café J. Stierly.

HARMONIE SUISSE, 10, Rue des Messageries.

Harmonie Tessinoise, 28, boulevard Jules-Ferry.

Nouvelle Société Helvétique, c/o M. A. J. Maret, 16, rue Soufflot.

SOCIÉTÉ LIBÉRALE TESSINOISE « LA FRANSCINI », 10, rue Frédéric-Santon.

SOCIÉTÉ SUISSE DE CHANT « ALPENROESLI », 11, rue de l'Etoile.

SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS A ZURICH, 31, rue des Petites-Ecuries.

Société Suisse de Gymnastique de Paris, 57, Faubourg Saint-Denis.

Société Suisse de tir, 31, Boulevard Bonne-Nouvelle.

Union Chrétienne de Jeunes gens, Groupe Suisse, 14, rue de Trévise.

Union Helvetia, Société de Secours mutuels des employés d'hôtel suisses, 36, rue des Petits-Champs.

Union Sportive Suisse de Paris, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

Déjeuner suisse : restaurant Ronceray, boulevard Montmartre, 12, tous les mercredis à 12 h. 1/2.

Pour le Comité de Direction :

Le Président : FERDINAND DOBLER.